

Communiqué de presse

Toulouse, le 12 décembre 2022

Plus de 1 000 personnes accueillies par les organismes des régimes de retraite ce samedi à la Carsat Midi-Pyrénées

La Carsat Midi-Pyrénées, l'Agirc-Arrco, les MSA Midi-Pyrénées Sud et Nord, la CNRACL, l'Ircantec et la RAFP gérés par la Caisse des dépôts souhaitent accroître leur présence auprès des assurés pour les accompagner au mieux dans la préparation de leur retraite. Pour cela, l'ensemble de ces organismes se sont retrouvés sur l'événement « Bientôt à la retraite ? » le samedi 10 décembre dernier afin d'accompagner et de conseiller au mieux et au cas par cas les assurés venus en nombre sur l'événement.

Samedi 10 décembre dernier de 8h30 à 17h30, 80 conseillers « retraite » des différents régimes ont répondu présents pour l'événement « Bientôt à la retraite ? » au siège de la Carsat à Basso-Cambo à Toulouse. Cet événement organisé par la Carsat Midi-Pyrénées dans ses locaux a permis d'aiguiller de façon personnalisée les futurs retraités sur les démarches à entreprendre avant de quitter leur activité professionnelle.

Les personnes concernées ont pu poser leurs questions et effectuer des simulations afin de connaître le montant de leur pension de retraite.



Un événement d'envergure puisque plus de 1 000 futurs retraités se sont rendus sur place. Un engouement qui se confirme trois ans après la 1^{ère} édition qui avait eu lieu le 30 novembre 2019.

En plus d'une fréquentation accrue, le retour des participants est encourageant puisque 97 % d'entre eux déclarent être satisfaits de leur rencontre avec les experts des régimes de retraite et échanger avec eux de visu.

En complément des entretiens individuels, cinq conférences sur la retraite et l'action sociale animées par La Carsat Midi-Pyrénées, l'Agirc-Arrco et la Caisse des dépôts étaient proposées sur les thèmes de la préparation à la retraite et du bien-vieillir.

Un événement plébiscité par le public en adéquation avec le principal objectif des organismes qui est d'offrir un accès simplifié à l'ensemble de leurs services, et faciliter la préparation de la retraite !

Contacts presse :

catherine.andrieu-vialar@carsat-mp.fr

sandra.belval@carsat-mp.fr

À propos de l'Assurance retraite

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Chaque année, elle verse 140 milliards d'euros de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 12 millions d'espaces personnels créés !
www.lassuranceretraite.fr

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco est le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé. Il est piloté par les partenaires sociaux et repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 25 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futur et 1,7 million d'entreprises adhèrent au régime. 13 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant annuel des allocations versées par le régime s'élève aujourd'hui à 84 Md€. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans- Ambition Retraite 2022 – ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

À propos de l'Ircantec

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts. www.ircantec.retraites.fr

À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de Sécurité sociale. Établissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. www.cnracl.retraites.fr

À propos du RAFP

Le Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) est un régime obligatoire, par points, institué au bénéfice des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) de l'État (civils et militaires), territoriaux et hospitaliers, ainsi que des magistrats. www.rafp.fr

À propos de la MSA

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) représente le 2ème régime de protection sociale en France. La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. www.msa.fr. En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. La MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Elle dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

